



Hospices Civils de Beaune

Le Directeur

Le 7 juillet 2020

Centre Hospitalier de Nuits-Saint-Georges

Organisation des visites en EHPAD

Plages horaires : 13h30 / 17h00 du lundi au vendredi sans RDV (2 personnes par résident maximum en chambre, 1 temps de visite par jour / résident)

Visites le week-end : sur rendez-vous : Priorité aux enfants actifs habitant à plus de 100 kms de l'EHPAD

Visites des mineurs autorisées sous réserve du port du masque obligatoire

Sorties extérieures (restaurant, domicile, ...) : non autorisées (test RT/PCR en amont et confinement 8 jours en chambre si c'était le cas)

Sorties dans le jardin : autorisées avec mesures de distanciation

Filtrage réalisé par personnel du bureau des entrées ou animatrice aux Didiers et animatrice ou agent hôtelier aux Vignerondes

Port du masque obligatoire et SHA

Registre à signer à l'accueil : pas de regroupement possible dans les espaces collectifs (salle de restauration, salle d'animation...)

Dépôts aux résidents : autorisés pour denrées non périssables dans les emballages d'origine : pas de décontamination ni stockage, linge autorisé après lavage à domicile à 60° : pas de stockage préalable

Reprise d'activité des coiffeurs personnels des résidents + pédicure : autorisée dans salle réservée sur chaque site (hôpital et EHPAD 2)

Cas particuliers (résidents immunodéprimés) : sur avis médical

Organisation en salle à manger : maintien des mesures

Reprise des animations : autorisée. Constitution des groupes en fonction du type d'animation et de la capacité d'accueil de la salle utilisée pour garantir l'application des mesures de distanciations

Médecine / SSR

Visites en chambre autorisées selon les mêmes modalités qu'en EHPAD

Le Directeur

E. POHER

